

Calendrier des examens cliniques et pratiques

Les étudiants qui n'ont pas validé l'examen pratique et/ou les examens cliniques sont demandés, selon le Décret gouvernemental n°2019-341 du 10 avril 2019, Fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention des diplômes des études médicales et le PV du conseil scientifique du 20/11/2019, à s'inscrire aux examens selon le calendrier ci-dessous :

Inscription	Examen
Session mai : Du 29/04 Au 04/05/2024	Du 13 Au 18/05/2024

Examen clinique

Les internes ancien régime et équivalence

NB : le stage interné ainsi que les certificats correspondants à chaque examen de clinique doivent être validés.

Obligatoire pour les Internes de la 1ère et la 2ème Promo du nouveau régime qui n'ont pas validé les examens pratiques et/ou cliniques

Examen Pratique

Cette Session est **Obligatoire** pour tous ceux qui ont terminé les stages du DCEM4 et n'ont pas validé leur examen pratique

Monastir le 26/04/2024

Le Vice-Doyen Directeur des Stages

Prof. Ahmed ZRIG

